



## *Lettre ouverte à l'attention des psychologues hospitaliers*

Cher.e.s. collègues,

Actuellement, la profession est traversée par différents mouvements au moment-même où sa visibilité se fait plus importante. En effet, la pandémie et ses conséquences psychologiques a mis au-devant de la scène notre profession, qui a de fait été, et est encore, particulièrement sollicitée dans tous ses champs d'intervention.

La **Fédération Française des Psychologues et de Psychologie** souhaite attirer votre attention à propos de sa position sur différents points concernant notre profession.

Créée en 2003, la Ffpp a toujours travaillé à promouvoir notre profession et à la représenter dans les travaux menés par nos instances de tutelle, le plus souvent conjointement avec le Syndicat National des Psychologues.

Ainsi, début 2020 et à l'initiative du Ministère de la Santé, nous avons travaillé pendant 18 mois avec le Snp, les représentants de la Cnam et les associations de médecins généralistes sur la question du remboursement des consultations de psychologues.

Suite aux Assises de la Santé Mentale ([intervention Ffpp](#)), et en particulier à l'annonce présidentielle du remboursement des consultations, le Snp a quitté les travaux qui avaient jusque-là abouti à supprimer la question de la prescription pour la remplacer par la notion d'adressage et à certains critères d'inclusion tant du point de vue de la population que des psychologues concernés (titre unique et 3 ans d'expérience psychologie clinique et psychopathologie). La Ffpp, suite à un vote de son conseil d'administration fédéral, a choisi de poursuivre les travaux avec le Ministère jusqu'à la finalisation de l'écriture des textes législatifs, afin de tenter de garantir au maximum la pluralité des approches, le titre unique ou l'accès direct auquel les psychologues sont particulièrement attachés. Les arbitrages n'ont pas tous été faits en notre faveur et le résultat n'est pas celui espéré sur de nombreux points. Nous souhaitons cependant encore à ce jour nous battre pour améliorer le dispositif tant pour la population que pour la profession. Rappelons que c'est la première fois qu'une profession issue des sciences humaines est prise en charge par l'assurance maladie. Si cela vous intéresse nous avons fait un [webinaire fin janvier](#) sur le sujet et mis en place une [Foire Aux Questions](#) explicative.

Aujourd'hui, la Ffpp est attaquée sur les réseaux sociaux pour les positions qu'elle a défendues, et en réalité pour bien d'autres positions qu'on lui attribue sans réelle lecture nuancée de nos choix. Bien sûr, nous acceptons les divergences de points de vue, les débats et contradictions, dans le respect de chacun.

Il nous apparaît cependant important de rappeler quelques points :

- sur le fond, la Ffpp n'a jamais attaqué une autre organisation de psychologues : elle s'en tient à soutenir ses choix et les soumettre au débat contradictoire en s'ouvrant régulièrement au débat public ;
- sur la forme, elle ne s'autorise aucune invective et respecte ses interlocuteurs et partenaires, conformément au code de déontologie des psychologues.

Nous tenons à vous préciser que nous travaillons sur la déontologie et sa réglementation depuis la création de notre Fédération et c'est d'ailleurs dans ce sens que nous soutenons financièrement, depuis près de 20 ans, la CNCDP, tout en respectant complètement son autonomie. La Ffpp s'est également clairement positionnée contre une instance ordinale.

Enfin, puisque nous nous adressons à vous, en ce qui concerne les psychologues hospitaliers, la Ffpp a œuvré à la structuration de la profession depuis la parution des textes en 2012 ([Actes 2013](#) et [2014](#)) et continue de le faire avec la revendication sur une sérieuse valorisation des salaires dans ses échanges avec la DGOS, dont le dernier le 18 mars 2022 ([Communiqué](#)). La question d'un accueil de la souffrance psychique dans notre pays ne peut faire l'impasse sur la question centrale de la place des psychologues à l'hôpital public. Ainsi, ces travaux sur le remboursement n'ont de sens que si une prise en charge de qualité est possible à l'hôpital, dans des délais adaptés et dans des conditions acceptables, tant pour les patients que pour les psychologues. Il ne s'agit pas d'opposer l'un et l'autre et la Ffpp ne cessera de travailler avec les pouvoirs publics pour que cette question soit prioritaire.

Nous tenions, par ce courrier, à vous informer que la « *Convergence des Psychologues en lutte* », qui revendique représenter des milliers de psychologues, dont ceux des inter collèges constitués sur le territoire, exclut officiellement la Ffpp de toutes les réunions et actions.

Nous tenions également à vous informer que nous ne répondons pas aux propos systématiquement diffamatoires du ManifestePsy sur les réseaux sociaux à l'encontre de la Fédération ou de ses représentants, malgré la violence des propos et malgré la désinformation. Si ces attaques ne nous laissent pas de marbre, nous réservons nos forces militantes pour toujours tenter d'améliorer l'accès aux soins psychologiques de la population et les conditions d'exercice des psychologues dans tous les champs où ils travaillent.

Nous vous remercions pour votre attention et nous faisons confiance aux psychologues hospitaliers pour entendre et lire ces débats avec discernement et de manière éclairée.

Bien cordialement,  
Le Bureau Fédéral,  
Le 1<sup>er</sup> mai 2022

